

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020 SAINT PARGOIRE

L'an deux mille vingt et le dix décembre à 18 heures

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à SAINT PARGOIRE, sous la Présidence de Monsieur Henry SANCHEZ,

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 28

Nombre d'excusés ou absents : 1

Nombre de Pouvoirs : 11

BOYER Gérard	Présent	MAS Bernard	Présent
PASTOR Christophe	Pouvoir PERRIN	ROUGEOT Pierre Jean	Pouvoir LIBRETTI
PERRIN Gérard	Présent	RIGAUD Christian	Présent
THERON Jean Louis	Pouvoir BOYER	RODRIGUEZ Joseph	Pouvoir RIGAUD
AUBERTIN Lionel	Absent	BONNET Martine	Présent
CHABERT Laurent	Présent	CABLAT David	Pouvoir LASSERRE
JAURION Bernard	Présent	CONSTANT Agnès	Présent
LARIO Patrick	Présent	DARMANIN Jean Luc	Présent
LAUSSEL Fabrice	Pouvoir JAURION	DELACROIX Christophe	Présent
PUCHE Lionel	Présent	FERNANDO Béatrice	Présent
RENAUD Daniel	Présent	GOMEZ David	Présent
SANCHEZ Henry	Présent	GONON Jacques	Pouvoir BONNET
TORQUEBIAU Jean François	Présent	ISURE Jean Marc	Pouvoir GELLIDA
VERGNE Michel	Présent	JAUDON Daniel	Présent
BERNHARD Dominique	Présent	LANGREE Cécile	Pouvoir DARMANIN
BLANQUEFORT Jean	Présent	LASSERRE Lionel	Présent
FIS Cathy	Pouvoir BOYER	MARTINEZ José	Pouvoir SANCHEZ
GARCIA Rémy	Présent	PONCE Ronny	Présent
LIBRETTI Jacques	Présent	SERVEL Olivier	Présent
LUCAS André	Présent	YORIS Jean Manuel	Présent

SYNDICAT MIXTE des EAUX de la VALLÉE de l'HÉRAULT

En tant que doyen de l'assemblée, Monsieur Jacques LIBRETTI a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président passe la parole à M. Jean-Luc DARMANIN, Maire de SAINT PARGOIRE qui accueille le Comité Syndical et qui fait une rapide présentation de sa commune.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 8 OCTOBRE 2020

Monsieur Henry SANCHEZ procède au vote.

Vote du Comité syndical : adopté à l'unanimité des membres présents

II – DECISIONS ET DELIBERATIONS DEPUIS OCTOBRE 2020

2020-10-32 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION DE POSTE

Monsieur le Rapporteur expose aux membres du Comité Syndical qu'afin de pouvoir nommer un agent inscrit sur le tableau annuel d'avancement de grade il convient de modifier le tableau des emplois en prenant les dispositions suivantes :

- Création d'un poste de technicien principal 2^{ème} classe
- Date d'effet : 1^{er} novembre 2020

Les membres du comité syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur :

- **ACCEPTENT** la création d'1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe au 1^{er} novembre 2020.
- **DISENT** que les crédits seront inscrits au BP 2020, chapitre 012 – compte 64

2020-10-33 - CREATION D'OPERATION ET DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Rapporteur indique aux membres du bureau syndical que la commune de Pouzolles associée à la communauté de communes des Avants Monts souhaite réaliser des travaux sur la place face à la mairie.

Afin de pouvoir s'associer à cette opération, il convient d'ouvrir une opération nouvelle et de permettre à Monsieur de Président de signer une convention de groupement de commande avec la commune de Pouzolles et la communauté de communes des Avants Monts pour réaliser les travaux conjointement pour ce qui est des réseaux enterrés.

A cet effet, l'opération n°295 « réseau communal de Pouzolles » doit être créée et une décision modificative est nécessaire.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315 – 288 : contournement de Plaissan	70.000.00 €	0,00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 – 295 : réseau communal de Pouzolles	0.00 €	70.000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D 23 : Immobilisations en cours	70.000,00 €	70.000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Investissement	70.000,00 €	70.000,00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général				
	0,00 €		0.00 €	

Les membres du bureau syndical après avoir entendu Monsieur le Rapporteur, à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** les propositions faites par le Rapporteur
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à mettre en œuvre ces modifications comptables
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer toute convention afférente à ce dossier

2020-11-34 - ACHAT CAMION RENAULT S150 – COMMUNE DE CAUX

Le Président du Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 2122-22,4° ;

Vu la réglementation applicable aux marchés publics et notamment le Code de la Commande Publique (ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018) ;

Vu la délibération n° 2020-10-23 en date du 8 octobre 2020 visée par les services Préfectoraux le 9 octobre 2020 par laquelle le comité syndical l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22-4° susvisé à savoir la mise en œuvre et la passation des marchés relevant de la procédure adaptée selon l'article R2123-1 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

Considérant qu'il convient d'équiper une équipe d'un camion de type poids lourd de petit gabarit en remplacement du camion RENAULT qui présente des défaillances ;

Considérant qu'il est opportun d'acheter ce type de véhicule dans le parc de l'occasion en raison du peu de kilométrage annuel réalisé par les équipes travaux, la commission « achat et gestion du matériel » réunie le 29 octobre 2020 a donné son accord pour l'achat d'un véhicule RENAULT type « S150 » immatriculé BW-815-MH vendu par la commune de CAUX (34720) au prix de 7.000 € TTC.

ARRÊTE

Article 1er. – Monsieur le Président, entité adjudicatrice, autorisé par le Comité Syndical en vertu de la délibération susvisée, Adopte la proposition de vente de la commune de CAUX (34720) pour l'acquisition d'un véhicule RENAULT type « S150 » d'un montant 7.000,00 € TTC

Précise que les crédits sont inscrits au BP 2020, Opération 205.

2020-11-35 - RENFORCEMENT DU RESEAU COMMUNAL DE BELARGA –SUD ENVIRONNEMENT TP

Le Président du Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 2122-22,4° ;

Vu la réglementation applicable aux marchés publics et notamment le Code de la Commande Publique (ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018) ;

Vu la délibération n° 2020-10-23 en date du 8 octobre 2020 visée par les services Préfectoraux le 9 octobre 2020 par laquelle le comité syndical l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22-4° susvisé à savoir la mise en œuvre et la passation des marchés relevant de la procédure adaptée selon l'article R2123-1 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

Considérant qu'à la demande des élus, le Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault a décidé de lancer une consultation relative au renforcement du réseau communal de BELARGA ;

Considérant que la commission d'appel d'offres réunie le 5 novembre 2020 a approuvé le rapport du Directeur Général concernant l'attribution des travaux de renforcement du réseau communal de BELARGA à l'entreprise SUD ENVIRONNEMENT TP.

ARRÊTE

Article 1er. – Monsieur le Président, entité adjudicatrice, autorisé par le Comité Syndical en vertu de la délibération susvisée, Adopte la proposition de l'entreprise SUD ENVIRONNEMENT TP sise 44 Avenue du Four à Chaux à LATOUR SUR ORB (34260) pour la réalisation des travaux de renforcement du réseau communal de BELARGA pour un montant de 51.085,00 € HT soit 61.302,00 € TTC.

Précise que les crédits sont inscrits au BP 2020, Opération 294.

2020-11-36 - TRAVAUX RUE MARTIAL CALAS A POUZOLLES

Monsieur le rapporteur expose que la commune de POUZOLLES souhaite réaliser des travaux de requalification de voirie rue Martial Calas. De ce fait le réseau d'assainissement doit être réhabilité et le syndicat souhaite mettre en place une canalisation pour l'eau potable. La Communauté de Communes des Avants Monts prenant à sa charge l'assainissement.

Il convient donc de passer une convention de groupement de commande entre la Communauté de Communes des Avants Monts et le SMEVH. Cette convention définit le rôle de chacune des parties dans la dévolution de cet aménagement. Le SMEVH, avec l'aide de son bureau d'études interne, prendra en charge le déroulement de la consultation des entreprises. Dès que l'entreprise sera retenue, chacune des parties signera le marché et règlera les situations de travaux au fur et à mesure de l'avancement de ceux-ci pour la part qui la concerne.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 85.416,00 € HT ;

- 58.000,00 € HT pour le SMEVH ;
- 27.416,00 € HT pour la CCAM

Il propose de prendre une délibération permettant au M. le Président de signer cette convention.

Les membres du Bureau Syndical, après avoir pris connaissance des éléments du dossier, et à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la proposition faite par le rapporteur
- **AUTORISENT** M. le Président à prendre les mesures découlant de cette décision et notamment à signer ladite convention et toutes les pièces contractuelles s'y référant.
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au BP 2020, section d'investissement, opération 295

SYNDICAT MIXTE des EAUX de la VALLÉE de l'HÉRAULT

III – AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION DU BP

Rapporteur : Monsieur Daniel RENAUD,

Monsieur le rapporteur précise aux membres du comité syndical la possibilité prévue par le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-1 de mandater, en l'absence du vote du budget primitif des dépenses d'investissement à hauteur du quart du budget d'investissement de l'année précédente.

Il demande aux membres du comité syndical de bien vouloir se prononcer.

Vote du Comité syndical : adopté à l'unanimité des membres présents (délibération n° 2020-12-37)

IV – CREDIT GLOBAL DU REGIME INDEMNITAIRE 2021

Rapporteur : Monsieur Lionel LASSERRE,

Pour l'exercice 2021, Monsieur le Rapporteur propose d'adopter le régime indemnitaire annuel au profit des agents titulaires, stagiaires et agents en CDD dans la limite des taux moyens annuels appliqués à l'effectif réel en fonction dans la collectivité. Monsieur le Rapporteur précise que le régime indemnitaire s'applique également aux agents non titulaires de la fonction publique.

Compte tenu des critères d'attribution et de modulation individuelle du régime indemnitaire pour chaque agent (délibération n° 2019-06-23 du 20 juin 2019) le crédit global est le suivant :

Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

Cadre d'emplois	Groupe	Nombre	Montant maximal individuel IFSE	Montant moyen IFSE par agent	Crédit global IFSE
Ingénieurs territoriaux	Groupe 1	1	36 210 €	34 650 €	34 650 €
Techniciens territoriaux	Groupe 1	1	11 890 €	8 700 €	8 700 €
	Groupe 3	1	10 300 €	6 800 €	6 800 €
Agents de maîtrise territoriaux	Groupe 1	2	11 340 €	8 250 €	16 500 €
	Groupe 2	1	10 800 €	6 800 €	6 800 €
Adjointes techniques territoriaux	Groupe 2	13	10 800 €	6 050 €	78 650 €
Adjointes administratifs territoriaux	Groupe 1	1	11 340 €	8 700 €	8 700 €
	Groupe 2	4	10 800 €	6 050 €	24 200 €
CREDIT GLOBAL TOTAL IFSE					185 000 €

Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Cadre d'emplois	Groupe	Nombre	Montant maximal individuel CIA	Montant maximal CIA par agent	Crédit global CIA
Ingénieurs territoriaux	Groupe 1	1	6 390 €	4 900 €	4 900 €
Techniciens territoriaux	Groupe 1	1	1 620 €	2 320 €	2 320 €
	Groupe 3	1	1 400 €	1 400 €	1 400 €
Agents de maîtrise territoriaux	Groupe 1	2	1 260 €	1 260 €	2 520 €
	Groupe 2	1	1 200 €	1 200 €	1 200 €
Adjointes techniques territoriaux	Groupe 2	13	1 200 €	1 200 €	15 600 €
Adjointes administratifs territoriaux	Groupe 1	1	1 260 €	1 260 €	1 260 €
	Groupe 2	4	1 200 €	1 200 €	4 800 €
CREDIT GLOBAL TOTAL CIA					34 000 €

Le crédit global du régime indemnitaire 2021 est de 219.000 €.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2021. Pour chaque prime, un arrêté individuel fixera le montant alloué à chaque agent pour l'année 2021.

Vote du Comité syndical : adopté à l'unanimité des membres présents (délibération n° 2020-12-38)

SYNDICAT MIXTE des EAUX de la VALLÉE de l'HÉRAULT

V – ORIENTATION TRAVAUX ET INVESTISSEMENT 2021 ET 2022

Rapporteur : Monsieur Jacques LIBRETTI,

Monsieur le Rapporteur présente aux membres du comité syndical les travaux à inscrire au budget prévisionnel 2021 et ceux que l'on prévoit d'inscrire au budget prévisionnel de 2022. Ceci afin d'avoir une prospection sur l'avenir et également de permettre au bureau d'études interne du SMEVH de commencer à travailler sur les dossiers techniques.

Il rappelle que ces travaux s'inscrivent principalement dans le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la prochaine mandature tel que délibéré lors du comité syndical du 26 septembre 2019 (délibération n°2019-09-31).

M. le Rapporteur demande aux membres du comité syndical de bien vouloir se prononcer sur les propositions suivantes :

TRAVAUX	PROPOSITION BUDGETAIRE en € HT	
	2021	2022
Fourniture de corrélateurs acoustiques (Tranche 4)	55.000	
Fourniture de corrélateurs acoustiques (Tranche 5)		55.000
Réseau communal de Saint Pargoire	200.000	
Réseau communal d'Adissan		200.000
Réseau communal de Puilacher	100.000	
Délocalisation de la station de Cazouls d'Hérault	2.500.000	
Construction d'une bache de reprise à Nizas	50.000	1.350.000
Construction d'un réservoir à Alignan du Vent	1.200.000	
Construction de réservoirs à Vendémian et Bélarga (études)		50.000
Réseau communal de Caux	70.000	
Réhabilitation des réservoirs de Campagnan, Vendémian et Pouzolles		700.000
Boucle intercommunale Saint Pargoire-Saint Mamert		2.100.000
Réseau communal d'Usclas d'Hérault	150.000	
SD AEP et PGSSE	100.000	
Réhabilitation du réservoir d'Abeilhan et du réseau supprimé		700.000
TOTAL	4.425.000	4.455.000

Vote du Comité syndical : adopté à l'unanimité des membres présents (délibération n° 2020-12-39)

VI – DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Monsieur Daniel RENAUD,

Monsieur le rapporteur expose qu'il est nécessaire d'ajuster les comptes en investissement de l'opération n° 542 afin de poursuivre les travaux

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315 – 293 : réseau communal de Tourbes	40.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 – 542 : réhabilitation du réservoir de Caux	0,00 €	40.000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D 23 : Immobilisations en cours	40.000,00 €	40.000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Investissement	40.000,00 €	40.000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

SYNDICAT MIXTE des EAUX de la VALLÉE de l'HÉRAULT

Vote du Comité syndical : adopté à l'unanimité des membres présents (délibération n° 2020-12-40)

VII – ADMISSION EN NON-VALEUR

Rapporteur : Monsieur Daniel RENAUD,

La trésorerie d'AGDE a informé le Président qu'elle n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur un état joint à son courrier.

Les raisons sont diverses :

- Combinaison infructueuse d'actes
- PV de carence
- Parti sans laisser d'adresse et recherches infructueuses
- Certificat d'irrecouvrabilité
- Surendettement et décision d'effacement de dette
- Créance minimale ou éteinte

Les sommes et années concernées sont les suivantes :

Compte 6541	
Année 2012	400,94 €
Année 2013	320,97 €
Année 2014	234,87 €
Année 2015	808,18 €
Année 2016	225,09 €
Année 2017	10,40 €
Année 2018	514,78 €
Année 2019	151,36 €
TOTAL	2.666,67 €
Compte 6542	
Année 2017	368,74 €
Année 2018	256,60 €
Année 2019	378,36 €
Année 2020	363,38 €
TOTAL	1.367,08 €
TOTAL GENERAL	4.033,75 €

Vote du Comité syndical : adopté à l'unanimité des membres présents (délibération n° 2020-12-41)

VIII – PARTENARIAT AVEC LE SERVICE DES EAUX DE LA CCVH

Rapporteur : Monsieur Olivier SERVEL,

Monsieur le Rapporteur expose aux membres du Comité Syndical que :

Le service des eaux de la CCVH souhaite qu'en 2021 le SMEVH continue à facturer l'assainissement pour son compte. De plus, la régie souhaite réaliser directement les travaux d'assainissement dès lors que le SMEVH réalisera un branchement d'eau potable. Il a été cependant convenu que le SMEVH serait le guichet unique pour les abonnés en ce qui concerne le dépôt des demandes de nouveaux branchements.

Il convient également de mettre en place le mécanisme permettant aux deux services d'instruire les demandes de dégrèvement des factures d'eau et d'assainissement.

Il convient alors de permettre à Monsieur le Président de signer une convention de partenariat avec la CCVH relative à la facturation et à l'accueil des abonnés.

Vote du Comité syndical : adopté à l'unanimité des membres présents (Délibération n° 2020-12-42)

IX – QUESTIONS DIVERSES

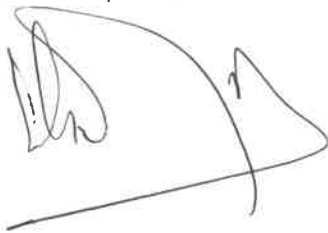
Monsieur le Président indique que les commissions qui ont été mises en places ont quasiment toutes été réunies. Il demande aux membres de ces dernières de faire un rapide compte rendu :

- Jean BLANQUEFORT fait la liste des travaux en cours ou à venir et indique qu'il participe aux réunions hebdomadaires du service technique.
- Daniel RENAUD présente l'état des lieux qu'il a réalisé à la centrale hydroélectrique et signale qu'une liste des travaux prioritaire sera établie afin d'inscrire ces derniers tant en fonctionnement qu'en investissement pour le budget primitif 2021.
- Pour le personnel, Lionel LASSERRE fait état des comptes rendus afférents aux entretiens avec le personnel et signale que ces derniers seront une base de travail pour la « commission personnel ». Il informe le comité qu'une personne sera reçue la semaine 50 en vue du remplacement de Joëlle AZEMA au standard puisqu'elle part en retraite.
- Jean-Luc DARMANIN dit qu'un état des lieux du matériel et de la flotte a été réalisé. Un certain « laisser aller » a été constaté chez le personnel technique dans la conservation et l'utilisation de ces derniers. Un travail a été réalisé avec l'équipe de direction pour permettre de corriger et d'améliorer cet état de fait par la mise en œuvre des décisions suivantes :
 - Création d'un poste de magasinier à horaires dédiés ;
 - Inventaire quotidien des pièces du stock ;
 - Fiches d'interventions quotidiennes à compléter par le personnel de terrain ;
 - Contrôle régulier de l'état des véhicules.
- Lionel PUCHE indique qu'il a engagé une consultation auprès de différents concessionnaires afin de renouveler le parc de véhicules qui sont en LDD.
- Béatrice FERNANDO présente le compte rendu de la rencontre que les commissions « protection de la ressource » et « gestion globale de l'eau » ont eu avec l'hydrogéologue du Conseil Départemental quant aux recherches en eau qu'il faut réaliser durant cette mandature pour préserver l'avenir.
- Elle indique que la commission « protection de la ressource » a également rencontré un agriculteur intéressé pour exploiter les parcelles que le SMEVH vient d'acquérir à proximité de la station de pompage. Elle fait également état de la rencontre avec un professeur du CFPPA de Pézenas qui propose de faire un chantier école d'entretien forestier sur les parcelles du syndicat plantées de peupliers à CAZOULS D'HERAULT. Monsieur le Président complète ces propos en indiquant que la SAFER devrait donner un avis sur le/les locataire(s) des parcelles du PPR avant la fin janvier 2021

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h00.

Le Secrétaire de Séance,

Jacques LIBRETTI



Le Président,

Henry SANCHEZ



